

APPENDICE No 3

et lorsque vous rencontrez un individu qui est égoïste au suprême degré vous pouvez vous attendre à des malaises.

Le président :

Q. Savez-vous ce qu'un éminent français a dit un jour de la protection, il a dit que c'était un appétit, et qu'il était bien difficile de faire entendre raison à une personne au point de vue de l'appétit?—R. C'est une belle définition, je crois.

Q. Je crois qu'il y a beaucoup de vérité dans cela?—R. Oui.

M. Caldwell :

Q. J'aimerais poser une question relativement à cette investigation dont le but serait de décider si le tarif est nécessaire ou s'il ne l'est pas. Seriez-vous d'avis que si une commission se mettait à l'œuvre et recueillait des témoignages des personnes intéressées, de celles qui désirent la protection, que ce travail constituerait une investigation sans qu'on ait besoin de demander à ces personnes rendant témoignage d'apporter leurs livres afin d'indiquer le coût de la fabrication?—R. D'après moi, cette investigation devrait être une des plus fouillées et des plus complètes que puissent faire les experts les plus compétents.

Q. Et ce travail comporterait l'examen de leurs livres?—R. C'est le seul moyen, à mon avis, de pouvoir faire une investigation scientifique d'une manière intelligente et approfondie.

Le président :

Q. Et même cela ne serait pas encore définitif, parce que d'après le peu que je connaisse dans l'organisation des compagnies j'ai constaté certaines inscriptions dans les livres et certaines charges portées au compte du capital à titre de frais d'organisation, ce qui n'était qu'une méthode employée pour couvrir le capital dilué, et cela se produit assez souvent n'est-ce pas?—R. Je ne connais absolument rien à ce sujet.

Q. Mais par suite de votre grande expérience, vous savez que cela s'est fait?

—R. Je soupçonne que cela se fasse de temps en temps.

Q. Ce sont des soupçons plus ou moins bien fondés?—R. Je crois qu'ils sont assez bien fondés.

M. Sales :

Q. A propos de l'association des fabricants de meubles, je suppose que lors de la fondation de cette association, l'on a invité tous les fabricants de meubles?—R. Oui.

Q. Je suppose qu'une question de ce genre a dû être soumise à votre bureau de direction et étudiée?—R. Il y a plusieurs années on nous a demandé de faire partie de cette association et nous avons décidé de n'en pas faire partie. Je puis dire à ce sujet cependant que sous bien des rapports cette association de fabricants de meubles a donné de bons résultats. Par suite de l'habile administration de cette association, les fabricants de meubles ont eu ainsi l'occasion de s'entendre sur bien des questions autres que celle du prix. L'association des fabricants de meubles a retenu les services d'un des experts les plus compétents que je connaisse au Canada et dont le travail consistait à visiter toutes les fabriques qui faisaient partie de l'association et de s'enquérir avec soin du coût et de signaler à leur attention les items dont le coût n'était pas ce qu'il aurait dû être et, comme résultat, je n'hésite pas à déclarer qu'aujourd'hui les fabriquant de meubles au Canada ont des fabriques mieux outillées et ont réduit assez sensiblement les frais de fabrication par suite de ces améliorations et des méthodes recommandées par cet expert. C'est là un des aspects du travail de

[M. Charles M. Bowman.]